



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation générale
à l'emploi et à la
formation professionnelle**

GROUPE DE TRAVAIL – SECTEUR ASSOCIATIF-DGEFP

Propositions opérationnelles

- Avril 2020 –

Version non définitive, en vue de la réunion du 6 mai 2020

[Résumé](#)

Ce document propose une synthèse des propositions opérationnelles issues des trois sessions de travail ayant réuni, entre février et avril 2020, Le Mouvement Associatif, la DGEFP (autorité de coordination du FSE en France et autorité de gestion des programmes nationaux de l'Etat), la DJEPVA, l'ANCT (autorité de coordination des fonds européens en France). L'objectif a été d'identifier des mesures de simplification et d'amélioration du service rendu aux porteurs de projets et bénéficiaires de subventions.

DGEFP - SDEI
dgefp.sdei@emploi.gouv.fr

Enjeux et points discussion		Propositions	Responsabilités opérationnelles
Faciliter l'accès au FSE pour les porteurs de projets	Accès à l'information : Faciliter la lisibilité et la visibilité des appels à projets, clarifier la répartition des compétences entre services gestionnaires, pour les opérateurs nationaux et locaux	<ul style="list-style-type: none"> 1- Publication centralisée des appels à projet nationaux et déconcentrés via www.fse.gouv.fr et relai vers les sites des Régions 2- Meilleure articulation de l'information relative aux PO des Conseils régionaux : coordination avec l'ANCT pour la publication des appels à projets de toutes les autorités de gestion sur www.europe-en-France.gouv.fr 3- Publication des lignes de partage Etat/Régions (cadrage national et accords régionaux) 	DGEFP – SDEI , en liaison avec l'ANCT et les AG régionales
	Accompagnement des porteurs de projets : renforcer l'accompagnement préalablement au dépôt des projets	<ul style="list-style-type: none"> 4- Développement d'outils numériques adaptés à la diversité des besoins des porteurs de projets 5- Améliorer sur www.fse.gouv.fr la visibilité des informations relatives au FSE et organiser des séances d'information ouvertes aux associations 	DGEFP – SDEI- DIRECCTE
		<ul style="list-style-type: none"> 6- Etudier la mise en place de relais d'information et d'accompagnement sur le territoire (Exemple : maisons France Service) 7- Intégrer des informations relatives au FSE sur www.associations.gouv.fr et les guides et formations destinés aux associations 	DGEFP, DJEPVA Associations
		<ul style="list-style-type: none"> 8- Publier des appels à projets financés par des crédits d'assistance technique en vue du renforcement de la capacité administrative dans le secteur associatif 	DGEFP – SDEI
Faciliter le montage et le	Montage de projet : envisager des opérations collaboratives	<ul style="list-style-type: none"> 9- Clarifier la faisabilité juridique de montages « chef de file » 	DGEFP-SDEI en liaison avec la CE (DG EMPL)

financement des opérations conduites par des associations		<p>10- Etude de modèles alternatifs d'opérations collaboratives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification de modèles collaboratifs (du type GIP par exemple) et d'exemples innovants d'opérations collaboratives (exemple des laboratoires d'innovation) par les réseaux associatifs • Evaluation des modèles identifiés au regard des obligations réglementaires et de l'objectif de sécurisation de la gestion 	Le Mouvement Associatif DGEFP-SDEI
Faciliter la gestion des dossiers et renforcer l'accompagnement des porteurs de projets	Développement des coûts simplifiés : augmenter la part des dépenses remboursées forfaitairement	<p>11- Mise en place d'un groupe de travail dédié à l'identification et à la formalisation de nouveaux coûts standards, dont la première tâche sera la préparation d'une enquête adressée aux principaux réseaux associatifs sur les dépenses pouvant le plus facilement faire l'objet d'un remboursement forfaitaire</p>	Le Mouvement Associatif DGEFP – SDEI Partenaire : ANCT
	Allègement des obligations administratives : Faciliter et simplifier la production, la transmission et le stockage des justificatifs demandés aux bénéficiaires	<p>12- Amélioration de l'information relative aux pièces justificatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'accompagnement des porteurs de projets (voir point sur l'information aux bénéficiaires) • Systématisation de la diffusion des informations liées à l'évolution des règles de gestion applicables, aux justificatifs demandés aux bénéficiaires, en particulier suite à des procédures de contrôle ou d'audit <p>13- Clarification des implications de la mise en œuvre du règlement RGPD : préparation d'une plaquette d'information co-rédigée</p>	DGEFP – SDEI
		<p>14- Travail sur l'ergonomie du système d'information Ma Démarche FSE :</p> <p>Dans le cadre de la refonte du SI MD-FSE, conduire une réflexion visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter la transmission par les bénéficiaires d'informations génériques en développant le recours aux bases de données publiques accessibles et à la plateforme « moncompteasso.fr » (modèle "dites-le nous une fois") • Mettre en place un coffre-fort plus intuitif pour éviter les téléchargements multiples de documents génériques • Conduire une réflexion inter-autorités de gestion relative au développement d'interfaces d'échange facilité entre les différents SI de gestion des fonds européens, voire des modules communs pour l'enregistrement d'informations génériques. 	DGEFP – SDEI Equipe projet « MD-FSE+ » En liaison avec DARES, ANCT (SYNERGIE)

		15- Harmonisation des pratiques des services gestionnaires (services de l'Etat et leurs organismes intermédiaires) concernant l'acceptation des dépenses de certification des bilans par les commissaires aux comptes	DGEFP-SDEI	
		16- Clarification de la portée des obligations en matière de publicité pesant sur les porteurs de projets	DGEFP-SDEI	
	Renforcer l'accompagnement et les capacités de gestion des porteurs	17- Développement de l'offre d'accompagnement des bénéficiaires par l'autorité de gestion : mise en œuvre d'agents conversationnels (chatbots) et développement des FAQ existantes via le SI	DGEFP-SDEI	
		18- Elaboration de questions-réponses pour les bénéficiaires : sur la base de ceux élaborés pour les services gestionnaires, et en fonction des enjeux/questions identifiés et signalés par Le Mouvement Associatif	DGEFP-SDEI en liaison avec Le Mouvement Associatif	
		19- Développement de l'animation collaborative et des échanges de bonnes pratiques au sein des réseaux, avec l'appui de l'autorité de gestion	Le Mouvement Associatif en liaison avec DGEFP-SDEI	
		20- Renforcement des obligations d'accompagnement des porteurs de projets par les organismes intermédiaires (via une disposition ajoutée aux conventions de subventions globales ou le renforcement du suivi de ce point dans le cadre du dialogue de gestion)	DGEFP-SDEI en liaison avec les organismes intermédiaires	
	Renforcer l'approche qualitative de la mise en œuvre des opérations	21- Mise en place pour les projets adaptés, de remboursements liés aux résultats plutôt qu'aux moyens mobilisés	DGEFP - SDEI	
		22- Renforcement du suivi qualitatif des opérations et de la visibilité des résultats, en fonction des marges offertes par les dispositions réglementaires finalement adoptées pour la programmation 2021-2027	DGEFP - SDEI	
	Mieux sécuriser financièrement les bénéficiaires associatifs	Faciliter l'accès des porteurs aux avances de trésorerie	23- Constitution d'un fonds d'avances porté par l'Etat (en fonction des conclusions de la mission IGAS sur l'utilisation des reliquats de programmation)	DGEFP – SDEI Partenaires : BPIFrance ou DB
			24- Réflexion relative à la constitution d'un fonds d'avances alimenté par le mécénat d'entreprise	Le Mouvement Associatif Partenaire : DJEPVA

		25- Augmentation du volume des avances aux porteurs de projets. Etablir à cet effet une doctrine avec les services déconcentrés sur les avances, faisant partie de l'offre de service aux porteurs de projets	DGEFP-SDEI en liaison avec les organismes intermédiaires
	Améliorer les délais de paiement	26- Développement d'outils de dialogue/coordination permettant une meilleure articulation entre co-financeurs afin d'optimiser le calendrier de paiement des bénéficiaires (le FSE intervenant comme le dernier financeur)	DGEFP-SDEI
Faire du FSE un levier financier en faveur de l'innovation sociale	Faciliter l'accès au FSE pour des projets innovants	27- Promouvoir des méthodologies capables de faire émerger des initiatives innovantes (exemple des laboratoires d'innovation). Soutenir la mise à l'échelle des projets innovants.	DGEFP – SDEI Le Mouvement Associatif
		28- Mobilisation du secteur privé pour le co-financement et l'amorçage d'opérations innovantes sur la base de l'expérience des contrats à impact social	DJEPVA
		29- Meilleure articulation avec le programme EaSI et publication sur www.fse.gouv.fr de catalogues d'initiatives développées au niveau européen	DGEFP – SDEI en liaison avec la CE (DG Empl)